

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection164](#) [Lettres de Louis Vitet : 1832-1867](#)[Item](#)[Val-Richer, le 12 juillet 1869, François Guizot à Louis Vitet](#)

Val-Richer, le 12 juillet 1869, François Guizot à Louis Vitet

Auteurs : Guizot, François (1787-1874)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Les mots clés

[Conditions matérielles de la correspondance](#), [France \(1852-1870, Second Empire\)](#), [Napoléon III \(1808-1873 ; empereur des Français\)](#), [Politique \(Analyse\)](#), [Politique \(Angleterre\)](#), [Politique \(France\)](#), [Revue des deux Mondes \(périodique\)](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1869-07-12

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote114, AN : 163 MI 42 AP 164 bis Papiers Guizot Bobine Opérateur 26

Nature du documentCopie manuscrite

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Guizot, François (1787-1874), Val-Richer, le 12 juillet 1869, François Guizot à Louis Vitet, 1869-07-12

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/7324>

Copier

Informations éditoriales

Destinataire Vitet, Louis, dit Ludovic (1802-1873)

Lieu de destination Paris (France)

Droits Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédaction Val-Richer (France)

Information Bibliographique

Titre	Auteur	Date	Lien
Le Christianisme Et Le Spiritualisme	M. Guizot	1869	Revue des Deux Mondes (1829-1971)
Notice créée par Marie Dupond Notice créée le 26/08/2024 Dernière modification le 08/10/2024			

114
Val Rucker.

12 Juillet 1869

Je vous écris à Paris, mon cher ami. Ma lettre
y arrivera comme vous, le 16. Vous êtes curieux de
ce qui va se faire. Moi aussi, moi-même que vous pensez
j'ai toujours cru que l'Empereur céderait et que
Rouher resterait. C'est, dit-on, ce qui va séclater
aujourd'hui même au corps législatif, soit par
un message impérial, soit par un discours de
M^r Rouher. On fera les concessions en réalité,
sans en avoir l'air. On maintiendra en paroles
le principe de la responsabilité impériale qui ne
peut pas être cavalièrement effacé de la Constitution
où il est écrit, mais les ministres pourront être et
seront des députés; le corps législatif pourra amender,
interpeller, choisir son président. On parle même
de modifications à la loi électorale, de la fixation
des circonscriptions. On cela ne s'appellera pas le
gouvernement parlementaire, mais en fait ce ne
sera plus le gouvernement personnel, arme usée
qu'on renverra à l'Arsenal, sans la briser. Tu fais
l'armes, le pays aura repris les siennes. Voudra-t-il
ou s'en servira-t-il en user? That is the question.

Voilà les apparences, et même les vraisemblances.
Pour que les apparences deviennent des réalités, les
hommes manquent. On est aujourd'hui, de part
et d'autre, très exigeant et très timide. Je suis assez

curieux de la discussion prochaine sur l'épiscopat une fois faite. L'Empereur voulait bien faire à peu près ce qu'on lui demandait, mais avant qu'on l'en sommât officiellement. L'opposition, la grande, n'a pas voulu parler avant de savoir ce que l'Empereur ferait. De là les retards et les silences. Quand la machine sera lancée, nous verrons si elle peut marcher et quel sera le mécanicien conducteur, car il en faut un, soit que le pouvoir s'appelle Empereur ou pays.

Pendant que nous attendons ainsi que nos affaires se fassent, l'Angleterre fait les siennes avec son bonheur accoutumé. Vous avez fait attention sans doute à la discussion de la question d'Irlande dans la chambre des Pairs. La vieille Angleterre, l'aristocratie territoriale et épiscopale a fait là acte à la fois de prudence et d'indépendance, elle a cédé et résisté. Et l'un des mieux informés et des plus clairvoyants parmi les libéraux partisans du ministère actuel en écrit : "La Chambre des Pairs s'est convertie de gloire, et si ce gouvernement l'avait voulu, on aurait pu terminer la question de l'église d'Irlande de la manière la plus satisfaisante et au gré de tout le monde. Malheureusement Gladstone y

mot de l'obstination. Il n'accepte pas les
amendements de la Chambre des Pairs et
probablement on verra la semaine prochaine,
l'abandon du bill. Ceci n'est point une manœuvre
de parti, et le ministère n'en est pas atteint.
Mais il résulte des discussions de la Chambre des
Pairs qu'il y a une foule de considérations qui
avaient échappé aux auteurs de la loi.

On se ravissera sans se démentir. La loi se
fera, dans la mesure de la nécessité. Il y a là
une injustice, une absurdité qui ne peut plus
durer. On l'entermera, mais sans rien frapper et
duer à côté.

Une mot d'autre chose. Je viens de terminer ma
réponse à Janet. Je la vais envoyer. Je l'envierai
un de ces jours à Buloz. J'ai pour lui une
profonde compassion. Je lui ai écrit hier sur la
mort de son fils. Il est au désespoir. Je désire
qu'il publie mon article (Le Christianisme et le
Spirituisme) en tête de la Revue du 15 Août ou du
1^{er} Septembre prochain, quand la petite session sera
terminée et son bruit éteint.

Tout va bien chez moi. Tout à vous.
Signé Guizot.

Mon papier est comble. Faites, je vous prie
mes vœux et bien vives tendresses à Madame
Dumontel. J'espère que, comme vous, elle
se trouvera bien de l'ouvrage. Ma fille Blaiselle
a fait envoyer au duc de la Tremoille un
joli volume. C'est l'édition anglaise de
la Charlotte de la Tremoille, comtesse de Derby
par laquelle il lui a fourni d'intéressants
matériaux. On imprime l'édition française.
J'espère qu'en son absence, ce volume lui
est parvenu sûrement.